

LE DIPLOME D'ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ

Le diplôme d'État d'éducateur spécialisé est niveau 6 de la nomenclature des niveaux de formation (décret n°2019-14 du 8 janvier 2019), anciennement niveau II.

LA PROFESSION

L'éducateur spécialisé accompagne, dans une démarche éducative et sociale globale, des personnes, des groupes ou des familles en difficultés dans le développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration ou d'insertion. (Code de l'action sociale et des familles, articles D.451-41 et D.451-41)

OÙ S'EXERCE LE METIER D'ÉDUCATEUR.TRICE SPÉCIALISÉ.E ?

Les différentes structures dans lesquelles un.e éducateur.trice spécialisé.e peuvent exercer ont des statuts juridiques variées. Ce sont des structures en externat ou en hébergement. Ce sont des :

- Collectivités locales, associations, entreprises, établissements publics, les trois fonctions publiques (Etat, Hospitalière, Territoriale) ...
- Des associations : comme les maisons d'enfants à caractère social (MECS), les foyers de l'enfance, les foyers jeunes travailleurs (FJT), les centres maternels et parentaux , les structures d'aide éducative en milieu ouvert, les clubs de prévention spécialisée, les centres d'hébergement et de réinsertion sociale(CHU, CHRS), les unités d'hébergement diversifiées, les foyers maternels, instituts d'éducation motrice (IEM), les instituts médico-éducatifs (IME), les établissements d'aide par le travail (ESAT), les centres médico- psycho-pédagogiques (CMPP), les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD)...

EXERCER AVEC DES PUBLICS VARIÉS :

- Enfants, adolescents, adultes en situation de handicap mental et/ou physique,
- Enfants placés dans le cadre de la protection de l'enfance,
- Personnes seules, familles en grande précarité économique et sociale...
- Personnes présentant des conduites addictives...

ÉVOLUTION DE CARRIÈRE

Avec quelques années d'expérience et une formation complémentaire, l'éducateur.trice spécialisé.e peut assurer la responsabilité d'un service ou diriger un établissement.

Les éducateurs.trices spécialisés.ées peuvent aussi poursuivre une formation supérieure pour préparer :

- le certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS) ;
- le diplôme d'État d'ingénierie sociale (DEIS)
- le certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de chef de service d'intervention sociale (CAFDES)
- intégrer un Master à l'université

UNE FORMATION ALTERNANT STAGE ET COURS

Un partenariat avec l'université de Créteil : UPEC lui donnant le grade de licence.

- 1450 heures de formation d'enseignement théorique mais en lien constant avec la pratique.
- Elle comprend des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués et pratiques, un enseignement de langue vivante étrangère et un enseignement relatif aux pratiques informatiques et numériques.

Le référentiel de formation est constitué de quatre domaines de formation :

- DF 1 : La relation éducative spécialisée – 500 heures
- DF 2 : Conception et conduite de projet éducatif spécialisé – 400 heures
- DF 3 : Travail en équipe pluriprofessionnelle et communication professionnelle – 300 heures
- DF4 : Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux – 250 heures

Ces quatre domaines de formation sont traversés par l'unité de formation «initiation à la méthode de recherche ».

- Les stages :

Les stages doivent être représentatifs d'expériences diversifiées en terme de publics et de modalités d'intervention (Arrêté du 22 août 2018, relatif au diplôme d'éducateur spécialisé).

60 semaines de formation pratique réparties en 3 à 5 stages, dont un stage long à responsabilité. Un stage portera sur la mise en place d'un projet collectif en lien avec la certification du DC2-2.

MODALITES D'INSCRIPTION

Les candidats.tes s'inscrivent sur la plateforme Parcoursup. Après une première sélection sur dossier, ils.elles seront convoqués.ées à un entretien auprès d'un jury composé d'un.e formateur.trice et d'un.e professionnel.le.

Le centre de formation ne dispense que d'une formation initiale

COÛT DE LA FORMATION :

Une participation de 235€ est demandé aux candidats.tes pour payer des intervenants extérieurs.

CONTACT :

Responsable de formation : Christelle Boursé- christelle.bourse@ac-creteil.fr

Textes de la réforme DEES :

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dees_arrete_ssaa1812297a_annexes_i_et_ii.pdf